

INSTRUCTION DE SAINT LÉON PAPE.

Elle reçut alors **du saint** les instructions suivantes : la personne pour laquelle elle priait devait :

avant de se rendre quelque part ou d'entreprendre un travail quelconque pouvant être une occasion de tentation, réciter ce verset : **« Que mon cœur et mon corps deviennent immaculés. »** (Ps. CXVIII=119. 80.)

Elle devait **ensuite,** son œuvre terminée, **remercier le Seigneur de l'avoir préservée des chutes,** car aucune créature ne pèche si grièvement qu'elle ne puisse pécher plus grièvement encore, si la miséricorde de Dieu ne la gardait.

Toutefois, si elle commettait quelque faiblesse, elle devait **offrir en réparation à Dieu le Père la très innocente Passion et mort de Jésus-Christ.**

Le saint ajouta que si cette personne était **fidèle** à cette pratique, Dieu ne permettrait jamais qu'elle tombât jusqu'à encourir la damnation.